

Nous avons dû laisser de côté le fait que le taux de change est différent au Canada et aux États-Unis, quoique la différence soit négligeable ou peu importante parce que nous présumons que tous les aménagements au Canada ont été évalués d'après l'unité monétaire du pays et que la même chose s'applique aux États-Unis. Si l'on procède de cette façon à ces aménagements les évaluations relatives à la mise de fond sont exactes dans une large mesure. Quant aux frais annuels, les sommes que les États-Unis devront dépenser pour leurs aménagements seront un peu inférieures à ce que nous avons indiqué ici, parce que nous avons choisi 3 p. 100 comme base de nos calculs, tandis qu'ils pourront obtenir leur argent à un taux d'environ 2½ p. 100.

Il en résultera une diminution, mais non pas en proportion de la réduction du taux d'intérêt parce que l'intérêt ne constitue qu'une partie des frais. En réalité, l'intérêt représente environ la moitié des autres frais qui sont calculés d'après les sommes requises pour le fonctionnement des barrages, le remplacement, l'outillage et autres.

Je ne veux pas vous ennuyer avec les détails de ces frais qui sont exposés ici dans le Tableau 3; j'aimerais passer tout de suite à la proportion des avantages par rapport aux frais. Dans cette dernière colonne, ainsi que dans la dernière colonne de ces trois séries, nous avons indiqué la proportion des avantages par rapport aux frais, c'est-à-dire la proportion des avantages dérivés de la puissance annuelle indiquée dans la troisième colonne par rapport aux frais annuels. En ce qui concerne la série VII, nous avons 125 millions contre 49 millions, soit une proportion de 2.52. Cela concerne uniquement les projets dont nous nous entretenons.

Dans la série VIII qui comprend la dérivation partielle, la proportion des avantages par rapport aux frais s'élève à 2.59. Dans la série IX, la proportion est beaucoup plus élevée, soit 3.40, ce qui est très important. Naturellement, il faudra modifier ces chiffres d'après ces autres données dont je vous ai parlé, lorsque nous ferons les calculs. Nous connaissons nos taux d'intérêt et lorsque nous saurons exactement quels seront les aménagements, ces calculs seront rectifiés. Nous avons ici de simples données économiques et dans tout ce que j'ai mentionné au sujet des projets de dérivation, nous avons considéré l'ensemble du bassin.

Pour vous démontrer que je ne suis pas le seul à faire ressortir ces calculs, même si j'ai tenté de les mettre davantage en relief, vous les retrouverez sous forme de tableau à l'Appendice VI du rapport de la Commission du Columbia, tableau 16. J'en tirerai quelques chiffres à titre d'indication. Le barrage Libby, par exemple, dans la série VII représente des frais annuels de \$13,739,000. La moyenne annuelle des avantages répartis, découlant de la production d'énergie, le chiffre dont je me suis servi, est de \$11,629,000. En d'autres termes, d'après le rapport de la Commission des ingénieurs et suivant les données de ce rapport, le barrage Libby subirait un déficit d'environ 2 millions par année. Ce n'est donc pas un projet économique. Les frais en seraient plus élevés que les recettes destinées à acquitter ces frais.

D'après la méthode que les ingénieurs de l'armée américaine ont utilisée lorsqu'il s'agit de projets que les États-Unis tiennent fort à mettre à exécution et qui ne peuvent être liquidés uniquement avec les bénéfices tirés de la production d'énergie, les avantages de la maîtrise des crues sont jetés dans la balance. Le barrage Libby, une fois érigé, aurait une capacité de retenue de 5,010,000 pieds-acres. Si l'on considère les avantages annuels de la maîtrise des crues et que l'on mesure l'objectif principal, soit la réduction du débit aux Dalles de 1 million et un quart de pieds cubes à la seconde à 800,000 pieds cubes à la seconde, le barrage Libby, évalué d'après cet objectif, aurait une valeur à peine inférieure à 5 millions en ce qui concerne la maîtrise des crues. Par conséquent,